

De la métropole à Mayotte

La caisse maritime



Il convient de remplir judicieusement sa caisse maritime, d'une part parce que les délais d'acheminement des effets qui viendraient à manquer sont longs et aussi parce que certains équipements sont difficilement trouvables sur l'île.

Les bateaux mettent environ 45 jours pour rallier Mayotte au départ de la métropole. A cela s'ajoute la période de dédouanement. Il faut donc compter deux mois minimum entre le départ des effets de votre domicile et leur récupération à Combani : prenez vos délais !

CONSEILS

- précisez bien au déménageur que le lieu de livraison est Combani. En cas contraire vous devrez financer le transport de vos effets du lieu de stockage des déménageurs (généralement Mamoudzou) à Combani.
- les frais d'assurance sont remboursés dans la limite définie par le commissariat des Armées. Une assurance complémentaire pour couvrir l'ensemble des biens, à la charge du militaire, peut être nécessaire.
- apportez avec vous (dans les bagages avion) une copie des factures de tous vos appareils (si possible) en cas de détérioration pendant le transport ou en cas de demande de justification du service des douanes.

L'attention des militaires affectés à Mayotte est appelée sur les pratiques commerciales de certains déménageurs de métropole et du territoire, contraires aux lois de la concurrence et à la réglementation en vigueur au ministère de la Défense telles que : le sur-cubage des volumes transportés permettant le transport gratuit ou à prix réduit du véhicule personnel, l'établissement des différents devis par une même entreprise, les cadeaux proposés aux militaires pour influencer leur choix (location de véhicule, frais d'hôtel, séjour touristique, cadeaux en nature..). Chacun doit être conscient, qu'en acceptant l'une de ces concessions ou ristournes, il s'expose à des poursuites pénales mais également à des sanctions disciplinaires, pécuniaires et statutaires. Ces agissements ne peuvent à terme qu'être préjudiciables à la communauté militaire dans son ensemble.

En transférant votre résidence dans le département de Mayotte, vos biens personnels en cours d'usage, y compris votre véhicule automobile peuvent être admis en franchise de taxes. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site officiel des douanes :

<http://www.douane.gouv.fr/articles/a10783-vous-vous-installez-dans-un-dom-reunion-mayotte-guyane-les-antilles->

EQUIPEMENT DE LA MAISON

Avertissement : les logements n'étant pas très spacieux, il est nécessaire d'anticiper la capacité à stocker l'ensemble des produits qu'il peut vous être conseillé d'emporter !

- Votre décor sera d'autant plus agréable et chaleureux que vous aurez apporté des objets personnels tels que lampes, cadres, vases et bibelots...
- Il faut emporter :
 - la vaisselle courante ;
 - de nombreuses boîtes hermétiques (style Tupperware) pour emballer tous les ingrédients (farine, sucre, riz, pâtes, etc...) ;
 - les petits appareils électroménagers (sauf le micro-onde fourni par le RSMA);
 - des lampes de chevet ou halogènes ;

- un 2^{ème} réfrigérateur (utile pour les familles nombreuses, en particulier pour les boissons). Il faut s'assurer que celui-ci est tropicalisé, en cas contraire vous pourrez l'acheter à Mayotte et éventuellement un congélateur ;
 - des moustiquaires de lit (en 90 et en 140), même si on peut les acheter ici ;
 - des oreillers, traversins ainsi que leurs taies ;
 - des draps, avec une couverture légère pour les nuits fraîches.
 - une ou deux étagères démontables en bois ;
 - un séchoir d'appoint en plastique.
- Il fait humide particulièrement en saison des pluies : le cuir et l'argenterie en souffriront. Il faut donc limiter au maximum d'emporter des objets comportant ces matières. Il en est de même des photos « papier ».
 - Si votre télévision de métropole permet de recevoir les chaînes satellites, il est fortement conseillé de l'apporter ;
 - Si vous en avez, vous ne regretterez pas d'apporter un climatiseur mobile et un ou des ventilateur(s) ;
 - Un ordinateur est recommandé pour l'accès à internet. Pour protéger votre ordinateur, vous devez investir dans un onduleur ;
 - N'hésitez pas à emmener des prises paratonnerre pour protéger vos appareils électriques ;
 - Des matelas neufs (en mousse très dense) sont fournis à votre arrivée mais si, pour une question de confort vous souhaitez amener les vôtres et que votre droit en cubage le permet, alors n'hésitez pas.

EQUIPEMENT DU JARDIN (SI AFFECTATION D'UNE VILLA)

- Pensez à emporter (si vous ne souhaitez pas embaucher un jardinier) :
 - tondeuse ou roto-fil ;
 - outils de jardin (dont cisaille pour la taille et l'élagage).
- Vous pouvez emporter barbecue, salon de jardin, piscine ou jacuzzi.

EQUIPEMENT DANS LES BCC

Les BCC font environ 35 m² et sont équipés de :

- CHAMBRE
 - 1 lit (90 cm) ;
 - 2 PENDERIES + ETAGERES ;
 - 1 bureau ;
 - 1 commode ;
 - 1 table de chevet ;
 - 1 fauteuil.
- CUISINE/SALON
 - 1 grand réfrigérateur
 - 1 table de cuisson
 - 1 micro-ondes

- 1 table + 2 chaises en aluminium

- TOILETTES + DOUCHE
- TERRASSE
- 1 caisse popote que perçoit à la cellule MATCA, en votre nom et à votre compte, votre parrain. Celle-ci est à réintégrer dès réception de votre caisse maritime

CONSEILS

Pour améliorer votre confort, vous pouvez charger votre caisse maritime de :

- 1 lit et matelas 140 cm ;
- 1 vaisselier ;
- 1 meuble TV ;
- TV ;
- 1 salon de jardin de préférence en TEK (plus résistant au vue du climat) pour mettre sur la terrasse ;
- Couchage (oreiller, traversin) ;
- Meuble à chaussures ;
- 1 bouilloire et cafetière ;
- etc...

EFFETS CIVILS

Le coton est le tissu qui convient le mieux.

Pour l'homme

- Pantalons et chemisettes ;
- Shorts et bermudas ;
- Tee-shirt et débardeurs ;
- Chapeaux, casquettes et lunettes de soleil, de préférence polarisantes ;
- Chaussures aérées et chaussures pour les soirées ;
- Bonnes chaussures de sport (au moins 3 paires) type Trail.

La tenue dite "aérée" (pantalon et chemisette) est portée pour les soirées et invitations diverses.

Pour la femme

- Petites robes et jupes légères d'été ;
- Tee-shirt et débardeurs ;
- Pantalons et shorts légers ;
- Chapeaux, casquettes et lunettes de soleil ;
- Robes, chaussures et ensembles plus habillés pour les soirées.
- Tenue de sport et chaussures adaptées.

Pour les enfants

- Shorts et pantalons légers ;
- Robes et jupes aérées pour les filles ;
- Tee-shirt et débardeurs ;
- Chaussures légères et sandales (solides et lavables) ;
- Chaussures de sport ;
- Chapeaux, casquettes et lunettes de soleil ;

Divers

- Sous-vêtements pour toute la famille (on en trouve peu à Mayotte) ;
- Survêtements légers ;



- Petits lainages pour les soirées fraîches ;
- K-way / Poncho / Parapluie ;
- Chaussures de plage en plastique, de qualité.

Il vous sera difficile de compléter ou renouveler votre garde-robe à Mayotte même si des magasins de vêtements existent. Cela dépend de vos goûts et attentes.

Evitez les vêtements blancs et les chaussures blanches pour les enfants. La terre (latérite) tâche fortement.

Les saisons sont très marquées à Mayotte. Il fait très chaud de décembre à avril et parfois « frais » de juillet à septembre, ce qui surprend de nombreux arrivants.

En saison fraîche, des lainages, sweat-shirts, coupe-vent et polaires peuvent être utiles. Ces vêtements chauds seront également utiles si vous envisagez un voyage à La Réunion.

DIVERS

Produits d'entretien

On trouve de tout à Mayotte à des prix quasiment équivalents à ceux de métropole. Vous pouvez néanmoins emporter quelques produits spécifiques.

Il est préférable d'acheter de la lessive liquide en flacon car avec l'humidité la lessive en poudre se compacte et devient très vite difficile à utiliser.

Outillage

Une caisse à outils, de l'outillage spécifique (perceuse, visseuse, ponceuse, scie sauteuse, agrafeuse murale etc.), ainsi qu'un escabeau vous seront de la plus grande utilité. Il est préférable d'investir dans des outils de bonne qualité car la rouille s'installe vite.

Affaires scolaires

Il faut emporter les sacs d'écoliers et surtout les calculatrices pour le collège et le lycée. On peut aussi prévoir un petit stock de fournitures diverses. C'est un « plus » pour la première rentrée mais il ne faut pas s'embarrasser de fourniture qui peuvent moisir avec le temps et peuvent être achetées à Mayotte.

Couture

Il est conseillé de faire réviser et nettoyer sa machine avant de partir et de ne pas hésiter à mettre quelques coupons de tissu et mercerie dans votre caisse maritime.

Jouets

Il est conseillé de prévoir des cadeaux pour Noël (à Mayotte les cadeaux pour enfants coûtent plus chers).

Voiture

- Il n'y a pas de concessionnaire, seulement des importateurs. Les marques Mazda, Land Rover, Mercedes et Audi ne sont pas référencées par exemple. Il y a toutefois divers dépôts vente de véhicules d'occasion. Les marques les plus courantes à Mayotte sont : Renault, Dacia, Ford, Peugeot, Suzuki et Citroën, Iveco, Hyundai et Nissan.
- Si vous avez des références de pneu particulières il est préférable d'en emporter un jeu de rechange. En cas contraire, il est aisé de changer ses pneus à Mayotte.
- Pour l'achat d'un véhicule neuf, il faudra compter environ 20% de plus par rapport au tarif métropole. Pour un véhicule d'occasion l'éventail des prix est assez large. La qualité du parc s'améliore régulièrement. Il est maintenant possible de trouver des véhicules dans un état convenable.

- Si vous arrivez d'un département français, il n'y a pas de durée minimum pour faire entrer votre véhicule sans taxe à Mayotte.
- Si un 4X4 n'est pas indispensable il l'est de ne pas posséder une voiture avec une garde au sol trop basse. Les routes sont régulièrement abimées. Un 4X4 est utile si vous aimez emprunter les pistes non carrossables ou si vous envisagez de remorquer un bateau. Il pourra également être utile en cas de forte pluie (inondation ponctuelle de certaines routes ou certains chemins).
- Il est possible de trouver sur place une bonne occasion en liaison avec votre parrain mais il est toujours préférable d'emporter une voiture que l'on connaît.
- Il est nécessaire de choisir l'option transport en container (avec une assurance transport non remboursée) pour l'acheminement de votre véhicule. Tout véhicule voyageant à "l'air libre" arrive abîmé et/ou pillé.
- Il faut avoir un certificat de contrôle technique à jour.
- Siège auto : la législation est la même qu'en métropole alors si vous devez en avoir un, amenez-le.

PÉRIODE CYCLONIQUE (NOVEMBRE À AVRIL)

Afin d'être autonome pour la période de coupure temporaire qui pourrait subvenir en cas de cyclone il sera nécessaire de posséder :

- une radio à pile,
- des lampes à pile (type camping),
- deux nourrices à eau.

